

LA SAINTE COMMUNION

L'ENSEIGNEMENT DES PÈRES DE L'ÉGLISE,
DU MAGISTÈRE ET DES SAINTS

“Je suis le pain vivant
descendu du ciel.
Si quelqu'un mange
de ce pain,
il vivra éternellement.

Jn 6, 51



CONSECRATIO.FR

LA CÈNE : LE CHRIST DONNE, LES APÔTRES REÇOIVENT

Deux gestes complémentaires dans l'Écriture

JEAN 13,26

« C'est celui à qui je **donnerai** la bouchée que je vais tremper.
Il trempa la bouchée et la **donna** à Judas. »



MATTHIEU 26,26

Après avoir rendu grâce,
il le rompit, et le **DONNA** à ses disciples,
en disant : « **Prenez, mangez :**
ceci est mon corps. »

NOTE SUR LE VERBE UTILISÉ POUR DIRE « RECEVOIR » CE QUE JÉSUS DONNE

ACCIPITE ET MANDUCATE

accipite = recevez (ou prenez)

Verbe latin *accipere* : recevoir, prendre,
accepter ce qui est offert.

→ L'accent est mis sur la réception d'un don.

ΛΑΜΒΑΝΩ (LAMBÁNŌ)

lambánō = recevoir (ou prendre)

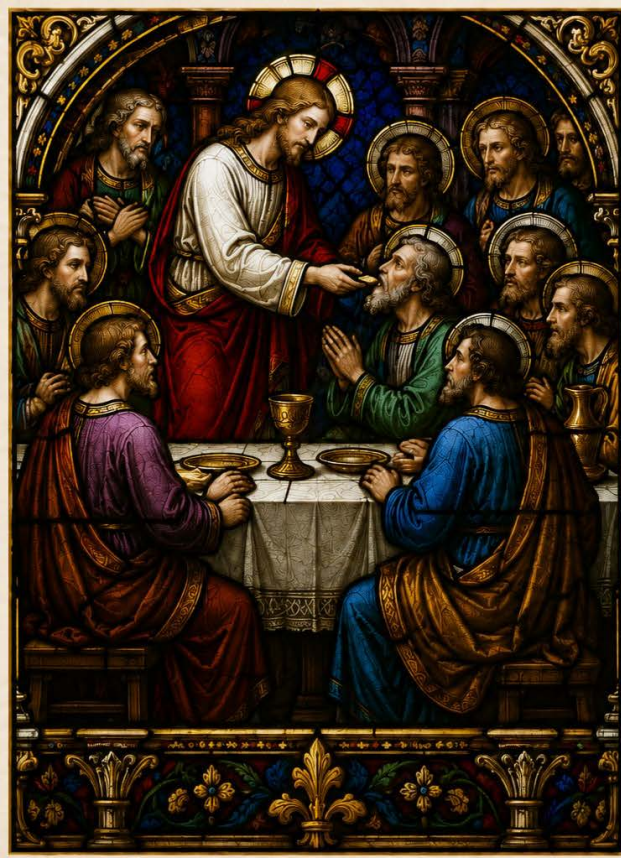
Verbe grec *lambánō* : recevoir, prendre,
accueillir ce qui est offert.

→ L'accent est mis sur l'accueil de ce qui est donné.



« *Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir ;
mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie.* » (Parole du centurion)





Anne-Catherine Emmerich

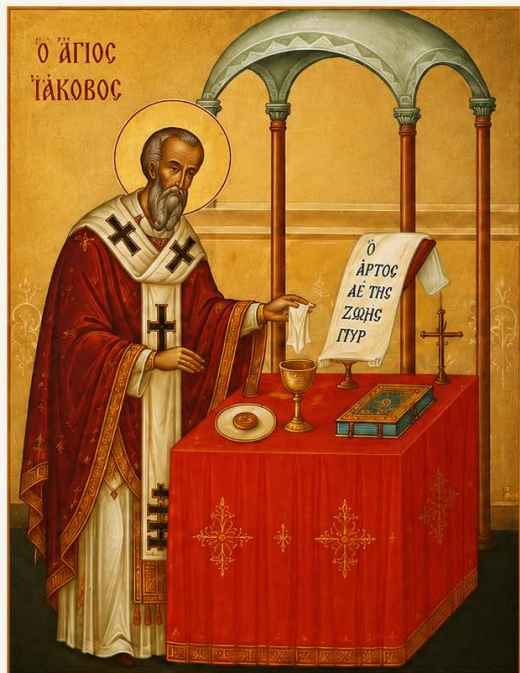
(1774-1824)

et

Thérèse Neumann

(1898-1962),

dans leurs visions
de la dernière Cène,
décrivent toutes deux
**Jésus déposant le pain
consacré directement
dans la bouche des Apôtres.**



LITURGIE DE SAINT JACQUES

L'une des plus anciennes liturgies de l'Église
IV^e siècle

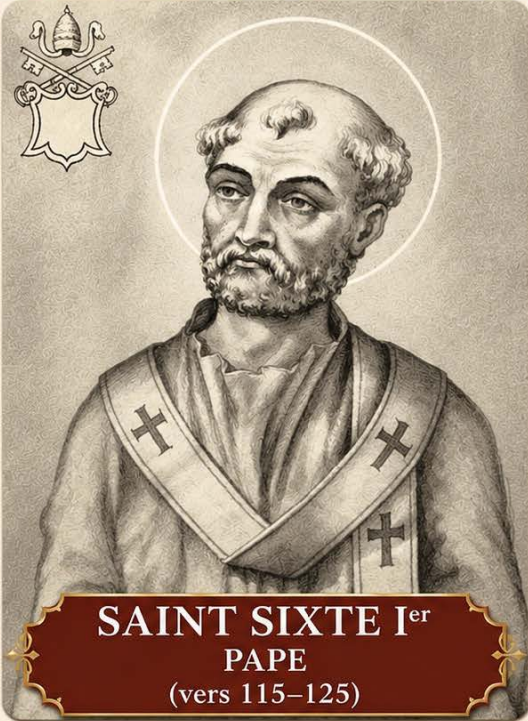


Avant de distribuer aux fidèles
la Sainte Communion, le prêtre récitait cette prière :

« Que le Seigneur nous bénisse
et qu'il nous rende dignes de prendre,
avec des **main**s immaculées
le charbon ardent pour le mettre
dans la **bouche** des fidèles. »

— Liturgie de saint Jacques

(citation rapportée par L. Maldonado,
La Plegaria Eucarística, Madrid, 1967, p. 422-440.)



SAINT SIXTE I^{er}
PAPE
(vers 115–125)

Le pape saint Sixte I^{er} (vers 115–125) décrète :



« Que les vases sacrés
ne soient touchés que
par les ministres sacrés. »



Source : *Liber Pontificalis*,
Vie de saint Sixte I^{er} (VI^e siècle) ;
repris notamment dans *Liber Pontificalis*,
t. I, p. 128.

Si les vases sacrés destinés à contenir le Corps et le Sang du Christ étaient réservés aux seuls ministres sacrés, il est raisonnable d'en déduire que l'Eucharistie elle-même était entourée d'une révérence au moins égale.

JUSTIN LE MARTYR

Philosophe et apologiste chrétien



Vers 100 – vers 165



Né à **Naplouse** (Samarie)



Mort à Rome, martyrisé sous l'empereur Marc Aurèle

TÉMOIGNAGE SUR L'EUCCHARISTIE

“ Après que celui qui préside a récité les prières et que le peuple tout entier a acclamé, ceux que nous appelons les diacres distribuent à tous ceux qui sont présents, et portent aux absents, le pain, le vin et l'eau sur lesquels ont été données les grâces. ”

(Apologie I, 65)



SAINT TARCISIUS

Martyr de l'Eucharistie



Rome – Voie Appienne † vers 257

SELON LA LÉGENDE

Tarcisus portait la communion
aux chrétiens jetés en prison à Rome.

Il protégeait sous son manteau les Saintes Espèces
et refusa de les montrer à ceux qui l'interrogeaient dans la rue.

Les passants de la Voie Appienne,
avertis que l'enfant est chrétien,
le frappent puis le lapident à mort.

Ils ne trouvent le précieux dépôt
ni dans ses mains ni dans ses vêtements.



Statue de Saint Tarcisus – Basilique Saint-Sébastien-hors-les-Murs, Rome



NOTE DU PAPE DAMASE (IV^e SIÈCLE)

« Alors qu'il portait les saints mystères du Christ,
il préféra mourir plutôt que de livrer
aux profanateurs le Corps du Seigneur. »

(Épigramme du pape saint Damase I^{er}, IV^e siècle.)



La tradition le présente comme acolyte.
Certains historiens estiment toutefois
qu'il pourrait avoir été diacre,
les ministres ordinaires comme les ministres
extraordinaires pouvant être chargés
de porter l'Eucharistie aux fidèles absents.



SAINT EUTYCHIEN

Pape de 275 à 283



Exhortation aux Prêtres

« Que personne n'ose confier
la communion à un laïc ou à une femme
pour la porter à un malade. »

*(Pseudo-Eutychien, Exhortatio ad presbyteros,
PL 5, col. 165.)*

SAINT BASILE (330-379)

Père et Docteur de l'Église



Saint Basile dit clairement que recevoir la communion de ses propres mains est **interdit**, excepté en **temps de grande persécution** lorsqu'il n'y a ni prêtre ni diacre pour la distribuer.

(Lettre 93).



Né vers 330, à **Césarée de Cappadoce** (Asie Mineure).



Évêque de Césarée de Cappadoce de **370** jusqu'à sa mort en **379**.



Docteur de l'Église, auteur de nombreuses œuvres théologiques, liturgiques et ascétiques majeures.



Saint Basile est l'un des trois grands **Pères cappadociens** avec saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse.



CONSECRATIO.FR



SAINT ÉPHREM LE SYRIAQUE

(v. 306-373)



Dans l'ancienne Église syriaque, le rite de la distribution de la Communion était comparé à l'épisode de la purification du prophète Isaïe par un des séraphins.



Dans un de ses sermons, saint Ephrem met ces paroles, dans la bouche du Christ :



“ « Le charbon, apporté à Isaïe, a sanctifié ses lèvres.
Maintenant, c'est Moi, présent dans le pain
qui vous a été apporté, qui vous ai sanctifiés.
Les pincettes que le prophète a vues et qui servirent
à prendre le charbon sur l'autel, représentaient
Ma figure dans le grand sacrement.
Isaïe m'a vu, de la même manière que vous Me voyez
maintenant quand j'étends ma main droite
pour porter à votre bouche le pain vivant.
Les pincettes représentent Ma main droite.
Quant à Moi, j'exerce la fonction de séraphin.
Le charbon, c'est mon corps.
Et vous tous, vous êtes Isaïe. »

”

(Sermones in hebdomada sancta, 4, 5)

Saint Jean Chrysostome (345-407)



« Continuellement, le prêtre touche Dieu avec ses mains. Quelle pureté, quelle piété cela exige-t-il de lui !

Réfléchis seulement un tout petit peu... comment doivent être ces mains qui touchent des réalités aussi saintes !

(De sacerdotio, VI, 4) ».



SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM (315-386)

Un texte souvent invoqué en faveur de la communion avec la main

IV^e CATÉCHÈSE MYSTAGOGIQUE, § 21 (vers 350) – TEXTE COMPLET

*« Lorsque tu t'avances, ne t'approche pas les mains étendues ni les doigts écartés.
Fais de ta main gauche un trône pour ta main droite, puisqu'elle va recevoir le Roi.
Reçois le Corps du Christ dans le creux de ta main et réponds : "Amen".
Après avoir sanctifié avec soin tes yeux par le contact du saint Corps, communie.
Puis veille attentivement à ce qu'il n'en tombe rien. Ce qui serait perdu serait pour toi
comme un membre de ton propre corps amputé. Dis-moi : si l'on te confiait des
paillettes d'or, ne les garderais-tu pas avec le plus grand soin, prenant garde de n'en
rien perdre et de ne subir aucun dommage ? À plus forte raison dois-tu veiller avec
infiniment plus d'attention encore à ne laisser tomber la moindre parcelle de Celui qui
est plus précieux que l'or et les pierres précieuses. »*

Ce témoignage décrit une pratique de l'Église de Jérusalem au IV^e siècle (vers 350).
Il ne constitue pas une preuve d'une tradition d'origine apostolique et universelle
que l'Église chercherait aujourd'hui à retrouver.

Les gestes et les symboles ont une valeur pédagogique :
ils invitent à un acte de foi en la Présence réelle du Christ
et renforcent la conscience de ce mystère.

SE DONNER LA COMMUNION À SOI-MÊME : UN RETOUR AUX SOURCES ?

« Sanctifie soigneusement tes yeux par le contact du saint Corps,
puis ensuite communie. »

Cette phrase provient de la V^e **Catéchèse mystagogue**,
traditionnellement attribuée à **saint Cyrille de Jérusalem** († 386).

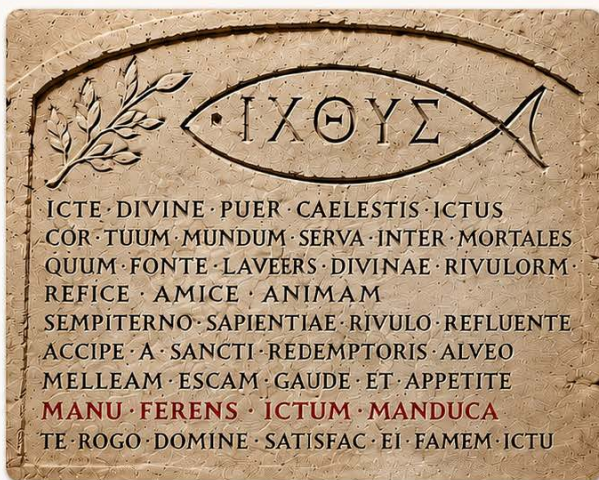
Elle appartient à un passage décrivant la réception du Corps du Christ
dans la paume de la main droite,
puis invitant le fidèle à le contempler dans un acte de foi en sa Présence réelle.

L'attribution de ces Catéchèses demeure toutefois discutée :
plusieurs spécialistes les attribuent plutôt à **Jean de Jérusalem** (évêque de 387 à 417),
son successeur.

QUE DIT RÉELLEMENT CE TEXTE ?

- Il invite avant tout à un acte de foi dans la Présence réelle :
contempler le Corps du Christ sous les apparences du pain
et lui rendre un profond hommage d'adoration.
- À aucun moment le texte n'invite le fidèle à prendre le Corps du Christ
avec l'autre main pour se le donner à lui-même après l'avoir adoré.





Épithaphe de Pectorius (Autun, II^e siècle)

Musée Rolin, Autun

L'ÉPITAPHE D'AUTUN

(II^e siècle)

Un texte invoqué pour justifier
la communion avec la main



Inscription funéraire chrétienne découverte à Autun
(fin II^e – début III^e siècle).

La phrase souvent citée :

« Mange-la avec joie et désir,
portant le Poisson dans tes mains. »

(v. 6)

Que signifie « le Poisson » (ΙΧΘΥΣ) ?

- ΙΧΘΥΣ (*Ichthys*) est un symbole du Christ : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.
- Le texte ne parle pas expressément du Pain consacré ni du geste de la communion.
- Tout le passage est symbolique et mystique : fontaine, eaux, sagesse, miel, Poisson...
- Le « Poisson » désigne le Christ total.



Une lecture théologique et cohérente

L'expression « portant le Poisson dans tes mains » peut signifier que :

celui qui reçoit le Corps sacramentel du Christ devient lui-même porteur du Christ tout entier : le Christ Tête et son Corps mystique, l'Église.

En recevant le Christ dans l'Eucharistie, le chrétien est appelé à le porter dans sa vie, ses actes et sa mission.





SAINT CYRILLE DE JÉRUSALEM

(v. 315-386)



Les Pères de l'Église se sont vivement préoccupés de ne pas perdre la moindre petite parcelle de pain eucharistique. C'est ce que nous redit saint Cyrille de Jérusalem de manière si suggestive :

“

Sois vigilant pour ne rien perdre du corps du Seigneur. Si jamais tu laissais tomber quelque chose, tu devrais le regarder comme un membre de ton propre corps que tu aurais taillé.

Dis-moi, je t'en prie, si quelqu'un te donnait des pépites d'or, ne le garderais-tu pas par hasard avec la plus grande précaution et le plus grand soin, attentif à ne rien perdre ?

Ne devrais-tu pas soigner avec une attention et une vigilance encore plus grande le corps du Seigneur, afin que rien, pas même une parcelle, ne tombe à terre, puisque ce corps est infiniment plus précieux que l'or et les pierres précieuses ?

”

(Catech. Myst., IV, 21)



DES TÉMOIGNAGES INVOQUÉS POUR JUSTIFIER LA COMMUNION DANS LA MAIN



Certaines interprétations contemporaines s'appuient sur les deux témoignages suivants pour justifier la pratique de la communion dans la main.

Saint Narsaï (v. 399-502)

« Le communiant joint ses mains en forme de croix ; et ainsi il reçoit le Corps de notre Seigneur sur une croix. »

- **Contexte** : Théologien de l'Église de l'Orient, qui reçoit progressivement la tradition christologique dite nestorienne.

Son Église n'était pas en communion avec Rome ni avec Constantinople.

Philoxène de Mabboug (v. 440-523)

« Tu adores le Corps vivant que tu portes dans tes mains... »

- **Contexte** : Évêque de Mabboug, principal défenseur de la christologie miaphysite, rejetée par le concile de Chalcédoine (451).

Son Église n'était pas en communion avec Rome ni avec Constantinople.

CONCLUSION

Ces deux témoignages proviennent de traditions syriaques particulières.
Ils ne peuvent donc être présentés comme l'expression du Magistère ni de la discipline liturgique universelle de l'Église catholique.

SAINT LÉON LE GRAND

Le très Saint Sacrement reçu sur la langue



RAPPEL SUR L'EUCCHARISTIE

Saint Léon le Grand enseigne que le Corps du Christ, cru par la foi, est reçu par la bouche.

“

*Hoc enim ore sumitur
quod fide creditur,
et frustra ab illis Amen respondetur,
a quibus contra id quod
accipitur disputatur.*

”

« Car ce qui est cru par la foi
est **reçu par la bouche** ;
et c'est en vain que répondent “**Amen**”
ceux qui contestent ce qu'ils reçoivent. »



RÉFÉRENCE :

Saint Léon le Grand, Sermon 91, 3
Patrologia Latina, t. 54, col. 1385.



PAPE SAINT LÉON I
“LE GRAND”

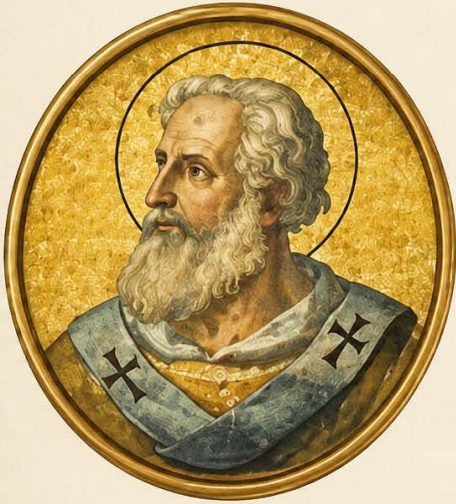


VIE : ~ 390 – 10 novembre 461



PAPAUTÉ : 440 – 461

(Pape Saint Agapite 535-536)



*Le Pape Saint Agapite guérit miraculeusement
un sourd-muet, dont la langue se délia
après avoir reçu la Communion à la bouche.*

“
*Après avoir reçu le Corps du Christ
dans sa bouche, aussitôt sa langue
se délia et il put parler et entendre.*

”

Source : (S. Greg. Dial. III, 3)
(Saint Grégoire le Grand, Dialogues, III, 3)

Témoignage du Pape Grégoire le Grand

(590-604), docteur de l'Église



Le Pape Grégoire le Grand en est lui aussi le témoin. Dans ses dialogues (Romain 3, c. 3) il rapporte que le Pape saint Agapet accomplit un miracle durant la Messe **après avoir placé le Corps du Seigneur dans la bouche d'une personne.**



Jean le Diacre nous parle également de la manière dont ce Pape **distribuait la sainte communion.**



Le Pape Saint Grégoire “Le grand” (590-604)



*Le Pape Saint Grégoire “Le grand”
(590-604) donnait la Communion
sur la langue.*



Source : “Vie de St. Grégoire le Grand”
par Jean Diacre, Patrol. Latine, 75, 103.

ISAÏE ET LE CHARBON DES LÈVRES

“Alors l'un des séraphins vola vers moi ;
il tenait à la main un charbon ardent
qu'il avait pris avec des pinces sur l'autel.
Il en toucha ma bouche et dit :
"Voici que ceci a touché tes **lèvres** ;
ta faute est enlevée et ton péché est pardonné.””

(Isaïe 6, 6-7)

“Approchons-nous donc avec un ardent désir...
Recevons le Corps du Crucifié.
Que nos yeux, nos lèvres et notre front
participent au charbon divin, afin que le feu du désir
qui est en nous, recevant l'ardeur du charbon,
consume nos péchés et illumine nos cœurs.””

(Saint Jean Damascène, v. 675-749)
(De fide orthodoxa, IV, 13)



Concile de Rouen



Le Concile de Rouen (650) déclare :

« *Ne mettez pas l'Eucharistie dans les mains d'un laïc ou d'une laïque, mais seulement dans leur bouche* ».



Et le Concile dit *in Trullo* interdit aux fidèles de se « **donner à eux-mêmes la communion** » (ce qui est le cas lorsque l'Eucharistie est placée dans la main du communiant, qui ensuite la met dans sa bouche).



Et il décrétait une excommunication d'une semaine pour ceux qui feraient cela « *en présence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre* ».



Concile in Trullo (692)



Canon 58

“

« Aucun laïc ne peut **se distribuer lui-même** les divins Mystères lorsqu'un évêque, un prêtre ou un diacre est présent. Celui qui oserait agir ainsi sera exclu de la communion pendant une semaine. »

”

Concile in Trullo (Quinisexte), canon 58 (692).



Ce qu'enseigne ce canon



Le fidèle **ne doit pas se donner lui-même la sainte Communion** lorsqu'un ministre ordonné est présent.



Le canon confirme ainsi que l'Eucharistie doit normalement être **reçue du ministre** et non prise par le fidèle lui-même.



En limitant cette interdiction au cas où un évêque, un prêtre ou un diacre est présent, le canon laisse entendre que des **cas exceptionnels d'auto-communion** existaient en l'absence de tout ministre, notamment dans des situations de nécessité.



Ce canon ne crée pas cette pratique ; il reconnaît qu'elle existait déjà dans certaines circonstances de nécessité (persécutions, ermites, absence prolongée de clergé...), comme en témoignent aussi saint Basile et la Tradition.

RITE SYRO-OCCIDENTAL

Une liturgie ancienne et apostolique,
qui a conservé la beauté des traditions de l'Église primitive.

Au moment de distribuer la Communion,
le prêtre récite cette formule :

*« Que le charbon propitiatoire
et vivifiant du Corps et du Sang
du Christ, notre Dieu,
soit donné au fidèle pour
le pardon des offenses et
la rémission des péchés ».*

L'Eucharistie efface les péchés véniels
et fortifie contre le péché futur (CEC 1394-1395).



Dans la tradition de l'Église syriaque,
le pain eucharistique était assimilé
au feu de l'Esprit Saint.

Il y avait une foi vive en la présence du Christ
jusque dans les moindres parcelles
du pain eucharistique, comme l'atteste **saint Ephrem** :

“ *Jésus a rempli le pain de lui-même et de son Esprit
et il l'a appelé Son corps vivant.
Ce que je viens de vous donner, disait Jésus,
ne le considérez pas comme du pain,
et ne piétinez pas non plus
les moindres de ses fragments.
La plus petite parcelle de ce pain
peut sanctifier des millions d'hommes
et suffire à donner la vie
à tous ceux qui en mangeront.* ”

(Sermones in hebdomada sancta, 4, 4)

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

(1181/1182 – 1226)

Lettre à tout l'Ordre (vers 1220-1221)

« Que tout l'homme frémissse, que le monde entier tremble et que le ciel exulte lorsque sur l'autel, entre les mains du prêtre, est le Christ, le Fils du Dieu vivant. »

(Lettre à tout l'Ordre, 26-29.)

Première Lettre à tous les fidèles (vers 1215-1220)

« Nous ne voyons corporellement dans ce monde le Très-Haut Fils de Dieu que dans son très saint Corps et son très saint Sang, que les “**sacerdotes**” reçoivent et qu'eux seuls administrent aux autres. »

(Première Lettre à tous les fidèles, I, 19-21.)

Nota



Le terme latin « **sacerdotes** » signifie d'abord « prêtres ». Toutefois, chez certains auteurs médiévaux, il peut être employé dans un sens plus large pour désigner les **ministres ordonnés** auxquels l'Église confie le service de l'Eucharistie.





Saint Thomas d'Aquin

(1225 – 1274)

Le Docteur de l'Eucharistie



“ Par respect pour ce Sacrement (l'Eucharistie), rien de profane ne doit entrer en contact avec lui. C'est pour cette raison que sont consacrés non seulement les personnes mais aussi le Calice ; et à plus forte raison les mains du Prêtre, pour toucher ce Sacrement. D'où on en déduit que personne d'autre n'a le droit de le toucher. ”



Source :

Summa Theologiae, IIIa, q. 82, a. 3, corpus (Respondeo).

SAINT CHARLES BORROMÉE (1538-1584)

donnant la sainte communion

aux pestiférés de Milan



CONCILE DE TRENTE

SESSION XIII, CHAPITRE VIII



« Quant à la manière de recevoir le sacrement, il a toujours été d'usage dans l'Église de Dieu que **les laïcs reçoivent la communion des prêtres**, tandis que **les prêtres célébrants se communient eux-mêmes** ; cette coutume, **provenant de la tradition apostolique**, doit être conservée avec justice et raison. »



CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE

II^e PARTIE – LE SACREMENT DE L'EUCARISTIE – IV. § VI – LE MINISTRE DE CE SACREMENT

« L'usage de l'Église a toujours été, dit le Concile de Trente, **que le peuple reçût la communion des mains des prêtres**, et que **les prêtres se communiassent eux-mêmes** lorsqu'ils célèbrent les saints Mystères ; usage que ce saint Concile fait **remonter aux Apôtres** et qu'il ordonne **de conserver religieusement**, d'autant plus qu'il est fondé sur l'exemple si frappant de Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même, qui consacra son Corps adorable et le présenta aux Apôtres de ses propres mains. »

« Non seulement **le pouvoir d'administrer l'Eucharistie** n'a été donné qu'aux prêtres, mais **l'Église a défendu**, à tous ceux qui ne sont pas dans les Ordres, de manier ou de toucher les vases sacrés, les linges et les autres choses nécessaires pour la Consécration, sauf le cas de quelque grave nécessité. »

MGR HENRI FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE

(1671-1755), ÉVÊQUE DE MARSEILLE

LA PESTE DE MARSEILLE – 1720



Alors que beaucoup fuyaient la ville, il demeura auprès des malades, administra les sacrements, organisa les secours et consacra Marseille au **Sacré-Cœur**. En son honneur, le Grand Cours fut rebaptisé **Cours Belsunce** au XIX^e siècle.

*« Le vrai pasteur ne fuit pas devant le danger,
mais il donne sa vie pour ses brebis. »*



LÉON XIII

Humanum genus

20 avril 1884

- Ceux-ci [les francs-maçons], en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions (...). C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Église, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ.
- C'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques.
- Il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation au gouvernement des affaires humaines l'Église (...), il faut encore qu'ils la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. (...) Rien n'échappe à leurs attaques. (...) Les francs-maçons [ont] la volonté (...) de poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes.

Léon XIII, *Humanum genus*, 20 avril 1884.

LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT PAS



*Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église,
et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

(Matthieu 16, 18)

Léon XIII voyait dans la franc-maçonnerie une entreprise visant à ruiner l'Église et la civilisation chrétienne.

Pourtant, le Christ a promis que les puissances de l'enfer **ne pourront jamais détruire** son Église.

La société des francs-maçons ne peut donc pas :

- abolir le saint Sacrifice de la Messe ;
- supprimer les sacrements ;
- effacer la Tradition apostolique ;
- anéantir la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie.

En revanche, elle pourrait en dehors d'obscurcir les intelligences, chercher à affaiblir la foi en s'attaquant à ce qui l'exprime et la nourrit :

- les symboles
- les gestes liturgiques
- les signes sacrés
- le sens du sacré
- provoquer l'indiscipline et la désobéissance

“

**Ce que l'ennemi ne peut supprimer, il cherche à en obscurcir le sens.
Ce qu'il ne peut détruire, il tente d'en altérer les signes.**

”

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

La liturgie est un langage. Sans changer la réalité des sacrements, une **rupture dans le langage symbolique** de la liturgie peut progressivement modifier la manière dont les fidèles **perçoivent** et vivent le mystère.

Lorsque les signes hérités de la Tradition sont inversés ou remplacés, le risque est de **semer la confusion, d'affaiblir le sens du sacré et de diviser les fidèles.**

L'Ange de la Paix donne la Communion aux 3 petits bergers de Fatima en 1916



Rappelons-nous encore des Apparitions reconnues de Notre-Dame de Fatima en 1916-1917, quand les petits bergers ont reçu la Communion des mains de l'Ange de l'Eucharistie, **à genoux et sur la langue**, avec cette prière là reprise 3 fois :

*« Ô très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Je vous adore profondément, et je vous offre les très précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, présent dans tous les tabernacles du monde, **en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels Il est Lui-même offensé**, et par les mérites de son très Saint Cœur, et du Cœur Immaculé de Marie, je vous demande la conversion des pécheurs. »*

Ainsi soit-il †

L'Ange de la Paix donne la Communion aux 3 petits bergers, **à genoux et sur la langue**.



Le Pape Pie XI



“

Dans l'administration du sacrement eucharistique, il faut faire preuve d'un zèle particulier, afin de **ne perdre aucune parcelle d'hostie consacrée**, étant donné qu'en chacune d'elle est présent **le corps entier du Christ**.

C'est pourquoi, il faut prendre le maximum de précaution pour que les fragments ne se séparent pas facilement de l'hostie et ne tombent pas à terre, où - horrible dictu ! - elles pourraient se trouver **mêlées à la poussière et être piétinées**.

”

*Instruction de la Sainte Congrégation
pour la discipline des sacrements,
26 mars 1929*



VATICAN II N'A PAS INTRODUIT LA COMMUNION DANS LA MAIN

(*Sacrosanctum Concilium* – 4 décembre 1963)

UNE APPROBATION PRESQUE UNANIME

- 2 147 évêques votent pour
- 4 évêques votent contre

La Constitution sur la sainte liturgie est promulguée par saint Paul VI.

QUE DIT RÉELLEMENT LE CONCILE ?

- | | |
|--|--|
| ✓ Il réforme certains rites de la liturgie. | ✗ Il ne demande jamais la communion dans la main. |
| ✓ Il demande une participation plus consciente et plus active des fidèles. | ✗ Il ne modifie nulle part le mode traditionnel de réception de la Sainte Communion. |
| ✓ Il prévoit la révision des livres liturgiques. | ✗ Il ne demande jamais de célébrer face au peuple ni de retourner les autels. |
| ✓ Il rappelle que le latin est conservé dans les rites latins (<i>Sacrosanctum Concilium</i> , n° 36). | |
| ✓ Il affirme que le chant grégorien conserve la première place dans la liturgie romaine (<i>Sacrosanctum Concilium</i> , n° 116). | |

CE QUI S'EST PASSÉ ENSUITE

La communion dans la main apparaît après le Concile, dans certains pays, en contradiction avec la discipline alors en vigueur.

1. AVANT 1965 : UNE DISCIPLINE UNIVERSELLE



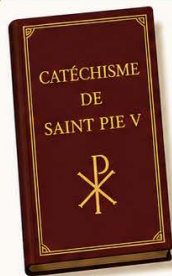
Communion **sur les lèvres**
dans toute l'Église catholique.



Aucun évêque **ne peut** autoriser seul
la communion dans la main.



Discipline universelle et constante
de l'Église catholique **depuis les Apôtres**,
confirmée par les papes et les conciles,
notamment le **concile œcuménique de Trente**.



CATÉCHISME DE SAINT PIE V

(*Catéchisme romain – publié en 1566
après le concile de Trente*)

« Il est de tradition très ancienne
dans l'Église que les fidèles reçoivent
la sainte hostie dans la bouche
et non pas dans la main. »



Publié en 1566 sur ordre de saint Pie V,
conformément aux décisions du concile de Trente.

2. 1965 : LA DÉSŒBÉISSANCE APPARAÎT



LES PAYS-BAS

Apparition de la pratique
dans plusieurs paroisses
néerlandaises.

Sans autorisation
du Saint-Siège.



12 OCTOBRE 1965

Intervention officielle de Rome :
lettre de Mgr Annibale Bugnini
au cardinal Bernard Alfrink,
archevêque d'Utrecht.

BUGNINI ET ALFRINK

Mgr Annibale BUGNINI
12 juillet 1912 – 3 juillet 1982

- 1948 : secrétaire de la commission liturgique de Pie XII
- 1960 : commission préparatoire de Jean XXIII
- 1964 : secrétaire du Consilium pour la réforme liturgique de Paul VI

Cardinal Bernard ALFRINK
30 mai 1900 – 26 mars 1987
Archevêque d'Utrecht (Pays-Bas)
de 1946 à 1983.

“ « Nous vous prions instamment de pourvoir à ce que l'usage
de la communion dans la main cesse immédiatement, et de rappeler
à tous les fidèles la discipline actuellement en vigueur dans l'Église catholique. »
– Lettre de Mgr A. Bugnini au cardinal B. Alfrink, 12 octobre 1965 –

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'APPARITION DE LA COMMUNION DANS LA MAIN

PAYS-BAS (1963-1968)

1963-1964

Rédaction du Catéchisme hollandais
à la demande de l'épiscopat des Pays-Bas.

1965

Apparition de la communion dans la main
dans plusieurs paroisses néerlandaises,
sans autorisation du Saint-Siège.

12 octobre 1965

Mgr Annibale Bugnini, secrétaire du Consilium,
écrit au cardinal Bernard Alfrink pour demander
que cette pratique cesse et que soit maintenue
la discipline universelle de l'Église.

Octobre 1966

Publication du Catéchisme hollandais,
avec l'approbation de l'épiscopat
présidé par le cardinal Alfrink.

1967

Paul VI institue une commission cardinalice
chargée d'examiner le Catéchisme.

15 octobre 1968

Publication de la Déclaration de la Commission
des cardinaux demandant des corrections
doctrinales portant notamment sur :

- la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie ;
- la transsubstantiation ;
- le sacrifice de la Croix et le caractère sacrificiel de la Messe ;
- le péché originel ;
- la conception virginale de Jésus et la virginité perpétuelle de Marie ;
- l'infaillibilité de l'Église ;
- le sacerdoce ministériel ;
- certains points de théologie dogmatique et de théologie morale.

**L'apparition de la communion dans la main intervient donc au moment même
où l'Église des Pays-Bas connaît une profonde crise doctrinale et disciplinaire.**

Quand l'exception devient la règle...

1969 – aujourd'hui : comment l'indult s'est généralisé

1969 : l'indult accordé à quelques pays

La communion sur la langue demeure la règle universelle. L'indult est une dérogation locale et exceptionnelle.



Belgique



France



Allemagne



Pays-Bas

Années 1970–1980 : l'indult s'étend progressivement

D'autres conférences épiscopales demandent à bénéficier du même indult. Le Saint-Siège l'accorde peu à peu.

- Suisse (1970)
- Autriche (1971)
- Angleterre et Pays de Galles (1972)
- États-Unis (1977)
- Irlande (1977)
- Australie (1977)
- Canada (années 1970)
- Afrique du Sud (1980)
- Nouvelle-Zélande (1980)
- Pays nordiques (années 1980) etc.

Italie : un indult tardif



Longtemps, l'Italie conserve la communion sur la langue.

Ce n'est qu'en **1989** que la Conférence épiscopale italienne obtient l'indult.



Espagne : également tardive



L'Espagne résiste aussi pendant plusieurs années. L'indult est accordé en **1987**.



Puis...

Au fil des décennies :

- les fidèles voient de moins en moins la communion sur la langue ;
- la pratique exceptionnelle devient progressivement la pratique ordinaire ;
- beaucoup finissent même par croire qu'elle constitue désormais la règle de l'Église.

1969

L'indult accordé à quelques pays

Années 1970

L'indult s'étend à de nombreux pays d'Europe et du monde

Années 1980

L'indult devient quasi universel en Occident et dans de nombreux pays

Années 1990–2000

La communion dans la main devient la pratique habituelle dans la majorité des diocèses

Aujourd'hui

Une pratique largement répandue, souvent perçue comme la norme, alors qu'elle est née d'une exception locale.



« *Que tous se souviennent cependant que la tradition séculaire est de recevoir la communion sur la langue.* »

– Notitiae, 15 août 1999

La loi de l'Église n'a jamais changé.
C'est l'usage, peu à peu, qui s'est inversé dans une grande partie de l'Église latine.



1968 : LE CONTEXTE ECCLÉSIAL

Humanae Vitae et la relativisation de l'enseignement pontifical

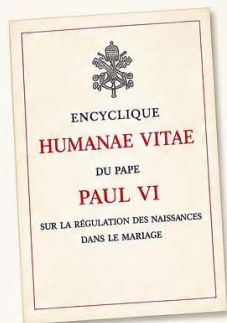
25 JUILLET 1968 — *HUMANAE VITAE*

Paul VI réaffirme solennellement l'interdiction de la contraception artificielle.



Une partie importante des milieux progressistes, qui espéraient une évolution de l'enseignement de l'Église, se sent profondément trahie par cette encyclique.

L'enseignement du pape et du Magistère est alors progressivement **relativisé** dans plusieurs pays.



UNE CRISE ECCLÉSIALE



À partir de l'été 1968, plusieurs conférences épiscopales publient des déclarations interprétant *Humanae Vitae* de manière plus ouverte ou plus nuancée.

Elles mettent davantage l'accent sur la conscience personnelle des époux, au point que, dans la pratique, l'enseignement de *Humanae Vitae* apparaît parfois comme une norme dont l'application dépend de l'appréciation de chacun.

Cette réception suscite un profond débat sur l'autorité du Magistère.

DES DÉCLARATIONS QUI RELATIVISENT L'ENSEIGNEMENT PONTIFICAL DANS PLUSIEURS PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE :



PAYS-BAS

Après des tensions antérieures, la pratique de la communion dans la main est déjà répandue illicitement dans de nombreuses paroisses.



BELGIQUE

Déclaration de l'épiscopat belge, 3 septembre 1968 : accent sur la responsabilité des époux et la conscience personnelle dans le discernement.



ALLEMAGNE

Déclaration de Königstein, 30 août 1968 : les époux doivent se décider « devant Dieu » selon leur conscience responsable.



FRANCE

Déclaration de l'épiscopat, 8 novembre 1968 : importance de la conscience et des situations concrètes ; ton prudent mais réception diverse.



CANADA

Déclaration de Winnipeg, 27 septembre 1968 : les époux qui ne peuvent suivre l'encyclique ne doivent pas se croire séparés de l'amour de Dieu.



Le climat de **relativisation de l'enseignement pontifical** après *Humanae Vitae* favorise, dans plusieurs pays d'Europe occidentale, une remise en question plus générale de certaines disciplines ecclésiastiques. C'est dans ce contexte que la pratique de la communion dans la main, déjà apparue illicitement aux Pays-Bas, poursuit sa diffusion et conduit quelques mois plus tard à la consultation mondiale des évêques voulue par Paul VI.



Automne 1968 – printemps 1969 : Paul VI consulte l'ensemble des évêques du monde sur la communion dans la main.

LA COMMUNION DANS LA MAIN SE RÉPAND...

CONTRE LE PAPE ET CONTRE LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE



“

“La coutume s’est établie que ce soit le ministre lui-même qui dépose sur la langue du communiant une parcelle de pain consacré. Compte tenu de la situation actuelle de l’Église dans le monde entier, **cette façon de distribuer la sainte communion doit être conservée**, non seulement parce qu’elle a derrière elle une tradition multiséculaire, mais surtout parce qu’elle exprime le respect des fidèles envers l’Eucharistie.”

[...]

“Le **souverain pontife n’a pas pensé devoir changer la façon traditionnelle de distribuer la sainte communion aux fidèles.**”

*Instruction Romaine Memoriale Domini,
du 29 mai 1969*

”



Malgré cette position claire du Pape, la communion dans la main s’est développée dans de nombreux pays sans autorisation et contre la discipline de l’Église. Cette pratique, introduite localement, s’est ensuite généralisée, souvent au mépris de l’unité liturgique.



CONSECRATIO.FR



Memoriale Domini



Cinq raisons en faveur de la Communion sur la langue

Instruction de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin

29 mai 1969

1



Une tradition multiséculaire

« Cette façon de distribuer la Sainte Communion **doit être conservée**, non seulement parce qu'elle a derrière elle une **tradition multiséculaire**... » (n. 4)

2



Elle exprime la révérence envers l'Eucharistie

« ...mais surtout parce qu'elle exprime le **respect des fidèles** envers l'Eucharistie. » (n. 4)

3



Elle assure plus de respect, de décorum et de dignité

« Cette façon de faire assure plus efficacement que la Sainte Communion soit distribuée avec le **respect, le décorum et la dignité** qui lui conviennent. » (n. 4)

4



Elle évite le danger de profanation

« ...que soit écarté tout **danger de profanation** des espèces eucharistiques. » (n. 4)

5



Elle préserve la foi et la doctrine

« Des changements apportés dans une question si importante et si délicate peuvent comporter des dangers : **un moindre respect** pour l'auguste Sacrement de l'autel, **une profanation** de ce Sacrement, ou **une altération de la vraie doctrine**. » (n. 5)



L'enquête du 12 mars 1969 auprès des Évêques

Consultation réalisée par la Sacrée Congrégation pour le Culte divin
et arrêtée au 12 mars 1969 (Instruction *Memoriale Domini*, 29 mai 1969)

QUESTIONS POSÉES AUX ÉVÊQUES	OUI	NON	OUI AVEC RÉSERVES	RÉPONSES NON VALIDES	TOTAL
1 – Pensez-vous qu'il faille exaucer le vœu que, outre la manière traditionnelle , soit également autorisé le rite de la réception de la Communione dans la main ?	567	1 233	315	20	2 135
2 – Aimerez-vous que ce nouveau rite soit expérimenté d'abord dans de petites communautés, avec l'autorisation de l'Ordinaire (l'Évêque) du lieu ?	751	1 215	–	70	1 946
3 – Pensez-vous qu'après une bonne préparation catéchétique, les fidèles accepteraient volontiers ce nouveau rite ?	835	1 185	–	128	2 148

Ces réponses montrent donc qu'une **très grande majorité des évêques** estime que **rien ne doit être changé à la discipline actuelle**.

Et que, si on la changeait, cela offenserait le sentiment et la sensibilité spirituelle de ces évêques et de nombreux fidèles. C'est pourquoi, compte tenu des remarques et des conseils de ceux que « l'Esprit-Saint a constitués intendants pour gouverner les Églises » (Cf. Act. 20, 28.), eu égard à la gravité du sujet et à la valeur des arguments invoqués, le Souverain Pontife n'a pas pensé **devoir changer la façon traditionnelle** de distribuer la Sainte Communion aux fidèles.

Le texte de *Memoriale Domini* qualifie la communion dans la main de « **nouveau rite** » (*novus ritus*).

Source : Instruction *Memoriale Domini*,
Sacrée Congrégation pour le Culte divin,
29 mai 1969.

consecratio.fr

27 % des évêques consultés
se déclarent favorables à la modification
de la discipline universelle de l'Église
et assument la mise en place d'un
« **nouveau rite** ».

PARADOXE



Le **29 mai 1969**, en même temps que l'*Instruction Memoriale Domini*, la Sacrée Congrégation pour le Culte divin adresse aux conférences épiscopales ayant obtenu un indult un document distinct intitulé :

« *En réponse à la demande présentée par votre Conférence épiscopale...* »

Cette lettre, signée par le **cardinal Benno Gut** et **Mgr Annibale Bugnini** explique comment mettre en œuvre cet indult.



Alors que
Memoriale Domini
réaffirme

la communion sur la langue
comme norme universelle,



Pourquoi ?



Parce que cette pratique s'était déjà largement répandue dans certaines communautés et certains pays.



L'**indult** en autorise exceptionnellement l'usage.



La **lettre** en encadre la mise en œuvre afin d'éviter des désordres ou des abus plus graves, tout en rappelant le maintien de la communion sur la langue.

cette lettre indique comment :



introduire progressivement la communion dans la main ;



prévoir une catéchèse adaptée ;



faire coexister les deux modes de communion ;



maintenir la possibilité de communier sur la langue ;



veiller à préserver la foi en la Présence réelle et le respect dû à l'Eucharistie.



Cette lettre cherchait à protéger les fidèles contre les risques de ce « nouveau rite », tout en préservant l'unité de l'Église face à une désobéissance déjà largement répandue.

Nous devons le présumer. Mais le paradoxe demeure.

LE PARADOXE



“ Le rite de la Communion donnée dans la main du fidèle ne doit pas être appliqué sans discrétion. En effet, puisqu’il s’agit d’une attitude humaine, elle est liée à la sensibilité et à la préparation de celui qui la prend. Il convient donc de **l’introduire graduellement**, en commençant par des groupes et des milieux qualifiés et plus préparés.

Il est nécessaire surtout de faire précéder cette introduction par une **catéchèse adéquate**, afin que les fidèles comprennent exactement la signification du geste et accomplissent celui-ci avec le respect dû au Sacrement.

Le résultat de cette catéchèse doit être d’**exclure quelque apparence que ce soit de fléchissement dans la conscience de l’Église** sur la foi en la présence eucharistique, et aussi **quelque danger que ce soit** ou simplement **apparence de danger de profanation.** ”



Lettre de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin,
publiée le **29 mai 1969**, adressée aux conférences épiscopales
ayant obtenu un indult.

Cardinal Benno Gut
Préfet
de la Sacrée Congrégation
pour le Culte divin

Mgr Annibale Bugnini
Secrétaire
de la Sacrée Congrégation
pour le Culte divin



Alors que **Paul VI** maintient la **communion sur la langue**
comme norme universelle, une lettre officielle organise
l’introduction graduelle du nouveau rite.

LA DISCIPLINE ECCLÉSIALE

L'ENSEIGNEMENT DU CHRIST

« C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais, au commencement, il n'en était pas ainsi. »

(Mt 19, 8)



CE QUE JÉSUS RÉVÈLE

- ✠ Une autorité légitime peut **tolérer provisoirement** une pratique.
- ✠ Cette tolérance **ne signifie pas** que cette pratique exprime ce que Dieu veut.
- ✠ Le Christ rappelle la norme première :
« Au commencement, il n'en était pas ainsi. »



Une discipline accordée par tolérance ne suffit pas, à elle seule,
à établir qu'elle constitue désormais la norme de l'Église.



Saint Jean Paul II



Lettre apostolique *Dominicae Cenae*

« Le fait de **toucher** les **Espèces**
Sacrées, leur distribution en
mains propres, est **un privilège**
des Ordonnés. »



(24 Février 1980)

Le cardinal Joseph Ratzinger (1987)



“

Justement pour cette raison,
entre dans la forme fondamentale du sacrement
le fait que celui-ci soit reçu,
et que nul ne puisse se le conférer à soi-même.



Joseph Ratzinger, *Église, œcuménisme et politique*
(Fayard, 1987), p. 157.

”



Le fidèle reçoit l'Eucharistie ; il ne se la confère pas à lui-même.

La Congrégation pour le Culte Divin rappelle



la manière traditionnelle de recevoir la Communion
dans la bouche (*Notitiae* 1999)



“ Que tous se souviennent
cependant que
la tradition séculaire est
de recevoir l’hostie
sur la langue. ”

Congrégation pour le Culte divin,
réponse à un *Dubium*, *Notitiae* 35 (1999), pp. 160-161.



BENOÎT XVI

ET LE RENOUVEAU DU SENS EUCHARISTIQUE



“ La communion et l’unité de l’Eglise, qui naissent de l’Eucharistie, sont une réalité dont nous devons avoir une conscience toujours plus grande, également lorsque nous recevons la sainte communion, être toujours plus conscients que nous entrons dans l’unité avec le Christ et que nous devenons ainsi un entre nous.

Benoît XVI
2009

”



Dès l’an 2000, le cardinal Joseph Ratzinger écrivait :

« Il faut soustraire la liturgie à l’arbitraire. »

(cf. *Un chant nouveau pour le Seigneur*, p. 103)



« Nous nous agenouillons devant Jésus présent dans l’Eucharistie, parce que nous savons et croyons que Dieu est réellement présent. »

Benoît XVI, Homélie de la Fête-Dieu, 22 mai 2008



« La manière dont nous traitons l’Eucharistie révèle notre foi. »

Redemptionis Sacramentum

Approuvée par le Pape St Jean Paul II

19 mars 2004

Préambule, n°11 : « Le Mystère de l'Eucharistie est **trop grand** pour que quelqu'un puisse se permettre de le traiter à sa guise, en ne respectant ni son caractère sacré, ni sa dimension universelle.

Au contraire, quiconque se comporte de cette manière, en préférant suivre ses inclinations personnelles, **même s'il s'agit d'un prêtre**, lèse gravement l'unité substantielle du rite romain... »

Chap IV, n° 93 : Il faut maintenir l'usage du **plateau** pour la communion des fidèles, afin d'éviter que la Sainte Hostie ou quelque fragment ne tombe à terre.

n° 94 : Il n'est **pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes la Sainte Hostie** ou le Saint Calice, encore moins de les transmettre de main en main.

n° 104 : Il n'est pas permis à celui qui reçoit la Communion de tremper lui-même l'Hostie dans le Calice, **ni de recevoir dans la main l'Hostie qui a été trempée dans le Sang du Christ.**



CONCLUSION

AVONS-NOUS ENTENDU L'ENSEIGNEMENT DES PAPES ?

La communion **sur la langue** demeure
la **discipline traditionnelle** de l'Église.

Elle manifeste le **caractère reçu**
de l'Eucharistie,

Elle exprime la **dignité du sacerdoce**
ministériel.

Elle protège et honore le **Corps du Christ**,
notre Seigneur.



L'Eucharistie est
le **sacrement de l'unité**.

Comme le **pape** est le signe visible
de cette unité.

Quand on **désobéit au pape**,
on **blesse l'unité**.

Quand on **touche au sacrement de l'unité**
contre le pape, **on divise**.